

Faculté de Médecine de Lille
Prescription d'une cure thermique - Version : 1.0
Description : cours du **module 11**, correspondant à l'**item 180**
Responsable : Pr Ph ASSEMAN ; **Enseignant : Dr P.V. ENNEZAT**
Contexte : Cycle 2 universitaire

Année universitaire 2005-2006 ; Date : 14/12/2005

Prescription d'une cure thermale

Pierre Vladimir Ennezat

Introduction

- Ensemble des moyens de traitements mis en œuvre pendant le séjour planifié d'un malade dans une station thermale
- Crénothérapie: thérapeutiques comportant l'utilisation des eaux thermales
- Juxtaposition de facteurs liés à l'utilisation de produits thermaux, à l'influence de facteurs environnementaux et à prise en charge tant médicale que psychologique

Rôle prescripteur du praticien thermal

Programmation de la cure

- Premier examen à l'arrivée du curiste, suivi et visite de contrôle au terme de la cure
- Hydrothérapie interne
- Gaz thermaux
- Hydrothérapie externe
- Soins ORL

Rôle prescripteur du médecin traitant

La prescription médicale

Passage obligé de la prise en charge des soins

- Un médecin (généraliste ou spécialiste) prescrit la cure et choisit la station thermale la mieux adaptée, en concertation avec le patient
- Il remplit ensuite le formulaire de prise en charge administrative et précise:
 - l'orientation thérapeutique
 - un traitement éventuel annexe
 - la nécessité éventuelle d'une hospitalisation ou un placement en maison d'enfants
- L'assuré adresse la demande de prise en charge

Prise en charge des prestations

- Une cure thermale est un acte médical
- 2 types de prestations
 - I Prestations légales: visite médicale thermale, traitement à l'établissement thermal d'une durée de 18 jours
 - II Prestations complémentaires: frais de séjour et de déplacement

Prise en charge des prestations

- Faire une demande d'entente préalable
 - Station proposée agréée la plus proche, reconnue pour l'affection
 - Orientation thérapeutique
 - 1 cure / affection / année civile
- Arrêt maladie: indemnités journalières
- Arrêt de travail: indemnités journalières si revenu < plafond

Cure thermale et Droit du Travail

- Autorisation d'absence:
 - L'employeur n'est tenu d'autoriser le salarié à s'absenter pour suivre une cure qu'au vu d'une prescription médicale indiquant une date précise dans un but thérapeutique
 - Soit en accord avec l'employeur, soit pendant les congés payés
- Maintien du salaire
 - Arrêt du travail si la cure constitue une thérapeutique d'une affection entraînant une incapacité de travail
 - Dans les autres situations, l'employeur n'est tenu à aucune indemnisation

Indications

Dermatologie:

douches

- **Eczéma atopique:** 20 à 25% des enfants
 - Dès l'âge de 6 mois, durée 3 semaines
 - Cures d'eau indiquées en cas d'eczémas difficiles à stabiliser, pour lesquels on est amené à utiliser trop régulièrement les dermocorticoïdes
- Psoriasis, séquelles de brûlures, prurits, urticaires
- **Contre-indiquée** en cas de
 - insuffisances cardiaque, pulmonaire ou veineuse sévères
 - cancer, SIDA, ulcères de jambes, infections fongiques ou parasitaires

Indications

Rhumatologie:

cataplasmes de boue, kinébalnéothérapie

- Arthrose (mains, genoux, dos...)
- Séquelles de traumatismes, fibromyalgie
- Autres douleurs chroniques
- Mêmes contre-indications

Indications

Troubles urinaires:

absorption d'eau, douches inversées

- Lithiase, cystites récidivantes, prostatite
- Douleurs pelvipéritonéales
- Mêmes contre-indications

Indications

Affections respiratoires chroniques:

gaz, humages, aérosols, douches pharyngées, gargarismes, altitude

- Asthme, trachéite, bronchite, sinusite, otite, laryngite, rhinite...
- Contre-indications: infections évolutives, mucoviscidose, insuffisances cardiaque, pulmonaire, rénale sévères

Indications

Pathologies vasculaires

vasodilatation thermique ou pharmacochimique, rééducation motrice

- Artérite des membres inférieurs
- Insuffisances veineuses sévères, oedèmes lymphatiques, suites d'ulcères
- Contre-indications: infections évolutives, insuffisances cardiaque, pulmonaire sévères, phlébite

Indications

Maladies digestives:

cure de boisson, entéroclise

- Colopathie
- Contre-indications: infections évolutives, insuffisances cardiaque, pulmonaire sévères, maladies intestinales inflammatoires

Indications

Endocrinologie:

éducation nutritionnelle

- obésité et diabète
- Contre-indications: infections évolutives, insuffisances cardiaque, pulmonaire sévères, diabète de type I

Indications

Psychiatrie, Neurologie

- Dépression, troubles du sommeil, sevrage médicamenteux (climatothérapie, hydrothérapie, psychothérapie)
- Sclérose en plaques, Parkinson, hémiplégie, traumatisme crânien...(rééducation fonctionnelle)
- Contre-indications: infections évolutives, insuffisances cardiaque, pulmonaire sévères, tendances suicidaires, angoisse